

Publié le
03/06/26

R Prefecture

006-250601499-20260423-2026_04_09-DE
Reçu le 29/04/2026



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES 06

Extrait du registre des délibérations du Syndicat Mixte
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

DÉLIBÉRATION N°2026-04/09 DU 23 AVRIL 2026

**TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION ET BARÈMES DES
PARTICIPATIONS COMMUNALES 2026/2027**

Le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à l'Hôtel du Département en salle de réunion n°25 au C.A.D.A.M à Nice. Une convocation a été adressée par Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente en exercice, en date du 16 avril 2026 via l'application STELA CONVOC.

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de suffrages exprimés : 54

Nombre de membres présents : 40

Pour : 54 Contre : Abstention :

Nombre de membres absents excusés : 21

Pour le Département 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Xavier BECK, Titulaire, Représenté par Mme Marie-Amélie GINESY.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Présent.

Pour le Département 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Représenté par M. Yannick BERNARD.

Pour le Département 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Représenté par M. Auguste VEROLA.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Représenté par Sébastien OLHARAN.

Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Sébastien OLHARAN, Titulaire, Présent.

Pour le Département 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Michel ROSSI, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ANDON : Mme Carole EISENREICH, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de ASPREMONT : En attente de désignation.

Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BELVEDERE (1 voix) : M. Thierry GIACOMO, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de BENDEJUN : Mme Carla BOLZONELLO, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BEUIL (1 voix) : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de BLAUSASC (1 voix) : Mme Evelyne LABORDE, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de CANTARON (1 voix) : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de CARROS (1 voix) : Mme Caroline MAESTRI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de CLANS (1 voix) : Mme Céline BICINI, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de COLOMARS (1 voix) : Mme Nicole FALCONETTI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de COURSEGOULES (1 voix) : Mme Claire DROULIN, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de DRAP (1 voix) : Mme Sabrina DIVRY, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de FONTAN : Mme Géraldine ALARCON, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de GILETTE (1 voix) : Mme Isabelle BOCCARON, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de GREOLIERES (1 voix) : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de GUILLAUMES (1 voix) : Mme Murielle BAILET-MENARDI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de ISOLA (1 voix) : Mme Francisca BLETRY, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de LA BRIGUE : Mme Sonia LANTERI, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de LA PENNE (1 voix) : Mme Marjorie ROSA, Maire, Présente.

Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR (1 voix) : Mme Nicole LABBE, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE : En attente de désignation.

Pour la Commune de LANTOSQUE (1 voix) : M. Jean THAON, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de L'ESCARÈNE (1 voix) : M. Hervé FOUQUET, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : Mme Michèle CASTELLS, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de LUCERAM : Mme Christiane RICORT, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de MALAUSSENE : En attente de désignation.

Pour la Commune de MOULINET : En attente de désignation.

Pour la Commune de PEILLE : En attente de désignation.

Pour la Commune de PEILLON (1 voix) : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de RIMPLAS : M. Pascal GUGLIEMETTI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ROQUEBILLERE (1 voix) : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ROQUESTERON (1 voix) : Mme Annick GODART, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE : M. Thibault DESOMBRE, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE (1 voix) : Mme Isabelle LOMBARD, Titulaire, Représentée par M. Jean THAON.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR (1 voix) : M. Jean-Baptiste GRAUET, Suppléant, Présent.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE (1 voix) : M. Jean-Christophe TEOBALDI, Maire, Présent.

Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE (1 voix) : Mme Jeannine MAESTRI, Suppléante, Présente.

AR Prefecture

006-250601499-20260423-2026_04_09-DE
Reçu le 29/04/2026

Extrait du registre des délibérations du Syndicat Mixte
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

Pour la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY (1 voix) : Mme Nicole BRUNN ROSSO, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de SIGALE : M. Rémy AUGIER-SASSY, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de SOSPEL (1 voix) : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de TENDE (1 voix) : M. Alain BOUCHARINC, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS (1 voix) : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de VALDEBLORE (1 voix) : M. Bernard MASCARELLI, Suppléant, Présent.

Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR (1 voix) : M. Bernard BRIQUETTI, Maire, Présent.

La Présidente propose au Comité Syndical d'adopter les tarifs des droits d'inscription ainsi que les barèmes des participations communales pour l'année scolaire 2026/2027.

I. Tarifs d'inscription « Musique »

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
A	Eveil musical collectif de 4 à 6 ans Eveil instrumental collectif de 5 à 6 ans	195 €	290 €
B	<u>Atelier de pratiques artistiques collectives</u> : Djembé, percussions, musiques actuelles, musiques traditionnelles	230 €	340 €
C	Cursus instrumental individuel diplômant (1) (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle à partir de 7 ans)	325 €	670 €
D	Chorale Enfant	120 €	120 €
E	MAO : partitions, enregistrement, création	250 €	310 €
K	<u>Adhésion</u> : Orchestre au collège, Orchestre à l'Ecole, Arts de la scène au collège	30 €	30 €
K1	Parcours personnalisé SNOP	325 €	340 €
K2	Classe ensemble d'instrument	150 €	150 €
K3	Cours instrumental individuel (hors cursus)	560 €	720 €
TARIF ADULTES			
F	Cours instrumental individuel	560 €	720 €
G	<u>Atelier de pratiques artistiques collectives</u> : Musiques traditionnelles, djembé, cordes, chœur, voix, collectif MAA	340 €	360 €
H	MAO : partitions, enregistrement, création	370 €	370 €
H1	Classe ensemble d'instrument	150 €	150 €

(1) Le cursus instrumental comprend également des activités complémentaires offertes et obligatoires : cours de **Pratiques Collectives – Culture Musicale** individuel ou collectif suivant les possibilités dans les centres.

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		NB DE PERSONNES	TARIFS UNIQUES
CHORALE ADULTE			
I	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	+/- 15	150 €
I1	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	+/- 20	100 €
I2	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	+/- 30	50 €
J	Chorale adulte schéma départemental sans chef de chœur	Illimité	30 €
J1	Participation à un projet artistique de l'établissement	Illimité	12 €

- Frais de dossier : 35 € par famille ;
- Location d'instruments : 1^{ère} année : 80 € - Années suivantes : 120 € ;
- Réduction à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription -10%, 3^{ème} inscription -20%, ... (la réduction s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers, hors frais de dossier et location d'instrument) ;
- Réduction Etudiants : 70% du tarif adulte ;
- Les élèves ayant régulièrement suivi le cursus musical 1^{er} et 2nd cycle du CAM continuent à leur majorité de bénéficier du tarif enfant ;
- Une dérogation de formation musicale ne donne droit à aucune réduction ;
- Chorale Enfant : Gratuit pour les enfants inscrits en cursus (Tarif C) ;
- Annulation d'inscription après le 12 octobre : la cotisation annuelle et les frais de dossier seront dus en totalité, sauf circonstances exceptionnelles sur présentation d'un justificatif officiel (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;
- Modalités de remboursement (Délibération n° 2026-04/10 du 23/04/2026 disponible sur le site du CAM).

II. Tarifs d'inscription « Danse »

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
AD	Danse Eveil : de 3 à 5 ans	235 €	265 €
BD	Initiation Danse : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
CD	Cours Hip Hop : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
DD	Cours Danse Jazz, Hip Hop : de 9 à 17 ans	235 €	265 €
ED	Cursus Danse classique - Cycle 1	325 €	355 €

TARIF ADULTES			
FD	Cours Danse classique, Zumba, Danse Jazz, Hip Hop	255 €	285 €
GD	Parcours personnalisé Hip Hop	435 €	465 €

- Frais de dossier : 35 € par famille ;
- Réduction à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription -10%, 3^{ème} inscription -20%, ... (la réduction s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers, hors frais de dossier et location d'instrument) ;
- Réduction Etudiants : 70% du tarif adulte ;
- Une réduction au prorata temporis peut être appliquée, hors frais de dossier, en cas d'inscription tardive (les mois de septembre et d'octobre ne sont pas concernés) ;
- Annulation d'inscription après le 12 octobre : la cotisation annuelle et les frais de dossier seront dus en totalité, sauf circonstances exceptionnelles sur présentation d'un justificatif officiel (déménagement, raison médicale, perte d'emploi) ;
- Modalités de remboursement (Délibération n° 2026-04/10 du 23/04/2026 disponible sur le site du CAM).

III. Barèmes des participations communales

- 1) Les barèmes des participations communales « **Musique** » sont les suivants :
 - 470 € par an et par enfant pour les communes rurales ;
 - 670 € par an et par enfant pour les communes urbaines.
- 2) Les barèmes des participations communales pour les « **Interventions en Milieu Scolaire** » et les « **Chœurs spécialités enfants** » sont les suivants :
 - 470 € par classe pour les communes rurales ;
 - 670 € par classe pour les communes urbaines.
- 3) Les barèmes des participations communales « **Danse** » sont les suivants :
 - 470 € par an et par professeurs pour les communes rurales ;
 - 670 € par an et par professeurs pour les communes urbaines.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

- I. **ADOpte** les tarifs des droits d'inscription pour l'année scolaire 2026/2027 ;
- II. **ADOpte** les barèmes des participations communales pour l'année scolaire 2026/2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme.

La Présidente,
Marie-Amélie GINESY
Maire de Péone

